

# la lettre *aux* locataires

#ÉLECTIONS

## Élections des représentant.e.s des locataires 2018, votez pour être bien représenté.e.s !



Tous les quatre ans, les locataires élisent 5 représentant.e.s qui siègeront au Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat. Ces élections ont lieu cette année.

Quatre listes de candidats se présentent à votre suffrage cette année, classées ci-après dans l'ordre chronologique de leur enregistrement : Association

Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), Confédération Nationale du Logement (CNL) et Confédération Générale du Logement (CGL).

Afin de vous permettre de participer à l'élection des 5 représentant.e.s des locataires au Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, nous vous avons fait parvenir par voie postale courant novembre le matériel de vote (professions de foi des 4 listes candidates, bulletins de vote, étiquettes adhésives à code-barres correspondant aux listes candidates et enveloppes T retour dispensées d'affranchissement). Chaque contrat de location ne donne droit qu'à une voix, quel que soit le nombre de titulaires.

### Comment voter ?

- 1/ **Consultez les listes** candidates (sur les étiquettes adhésives) et les professions de foi.
- 2/ **Détachez**, parmi les étiquettes adhésives, celle qui correspond à la liste de votre choix.
- 3/ **Collez l'étiquette** adhésive sur le bulletin de vote, dans le cadre "EXPRESSION DU VOTE", par simple pression des doigts.
- 4/ **Détachez l'étiquette** d'émargement du bulletin de vote pour la coller sur l'enveloppe T, à l'emplacement prévu à cet effet.
- 5/ **Détachez le bulletin** de vote et mettez-le dans l'enveloppe T jointe.
- 6/ **Postez**, sans l'affranchir, l'enveloppe T, dans un délai suffisant, pour qu'elle parvienne à la boîte postale de l'Office au plus tard le vendredi 7 décembre 2018 à midi, jour de dépouillement du scrutin.

Les résultats de ce vote seront affichés dans les cités.



### EXIGEONS L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Vous êtes nombreuses et nombreux à me solliciter au quotidien et vos préoccupations sont légitimes. Vous aspirez à un logement décent, un cadre de vie agréable, à la tranquillité... et vous y avez droit.

Avec les équipes de Seine-Saint-Denis habitat, nous travaillons à améliorer vos conditions d'habitat et répondre au mieux à vos besoins. Mais cette mobilisation, bien qu'elle soit totale, ne peut suffire à répondre à l'ensemble de vos exigences, notamment en matière de transport, d'emploi, d'éducation ou de sécurité.

Les difficultés que connaît notre département sont réelles et imposent des politiques publiques à la hauteur du talent, du dynamisme et de la créativité de la Seine-Saint-Denis.

Vous pouvez compter sur moi pour mener le combat, obtenir des services publics de qualité et exiger l'égalité républicaine.

**Stéphane Troussel**

Président de Seine-Saint-Denis habitat



### VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT ?

Les demandes de mutation se font sur [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr). Pour gagner en efficacité et répondre à une demande croissante, les permanences au siège pour informer les locataires sur l'état de leur demande sont remplacées par un accueil téléphonique, de 8h30 à 17h30, assuré par le Centre de Relations Locataires au **01 48 96 52 00**.

Le chiffre  
DU MOIS

# 4 MILLIONS

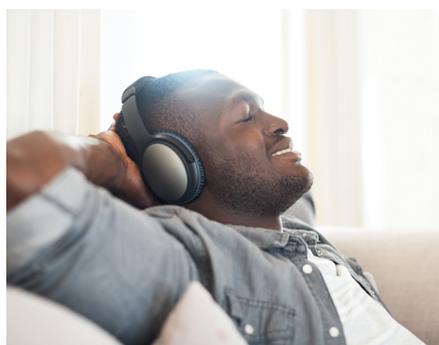


C'est le nombre de locataires Hlm concernés en 2018 par les élections de leurs représentants. Locataires, vous êtes les premiers concernés, votez !

# DOSSIER : COMMENT PAYER VOTRE LOYER ?

## #ENPRATIQUE

### Simplifiez-vous la vie et optez pour le prélèvement automatique



**Premier des moyens de paiement, c'est la solution pour éviter tout oubli ! Il s'agit en effet du mode de paiement le plus pratique et rapide.**

La question du délai de paiement ne se pose pas, puisque votre compte est débité le 5 ou le 10 de chaque mois.

Pour activer ce mode de paiement, envoyez un RIB de votre compte bancaire au Service Comptabilité Locataires de l'Office. Ce service entièrement gratuit est aussi très souple puisqu'il peut être

interrompu à tout moment (si vous en faites la demande par courrier avant le 15 du mois, le prélèvement automatique du loyer sera suspendu dès le mois suivant).

### Les autres modes de paiement à votre disposition

> **Le règlement du loyer en ligne :** en vous connectant à votre compte locataire, vous pouvez payer en ligne votre loyer et vos charges. Le site internet de l'Office va faire peau neuve en cette fin d'année mais cela ne modifie pas ce service en ligne.

> **Le paiement par titre interbancaire de paiement (TIP SEPA) :** lors du premier règlement, joignez un RIB pour que l'Office enregistre vos coordonnées bancaires. Chaque mois, après avoir daté et signé le TIP SEPA, vous le renvoyez par courrier à l'Office.

> **Le chèque :** il doit être établi à l'ordre de Seine-Saint-Denis habitat. Envoyez-le accompagné du TIP non signé.

> **En espèces** (attention : ce mode de paiement évolue en 2019) : l'Office met à votre disposition Eficash qui vous permet de régler en espèces dans n'importe quel bureau de Poste en vous munissant de votre avis d'échéance. Il s'agit d'un service payant de la Banque Postale dont les frais sont portés par l'Office et le locataire. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le tarif de ce service augmente et l'Office se voit contraint de revoir la part laissée à la charge du locataire. Elle sera désormais de 1,90 € par transaction.



Quel que soit votre choix sur le mode de paiement de votre loyer, si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous rapidement au **01 48 96 52 00**.

Les équipes de Seine-Saint-Denis habitat sauront vous aider pour trouver des solutions.

## #NOUVEAUTÉ



### Vous pouvez désormais payer votre loyer par téléphone

En contactant notre Centre de Relations Locataires, vous pouvez maintenant régler votre loyer par téléphone. Munissez-vous de votre carte bancaire et de votre numéro de compte locataire afin que le téléconseiller puisse enregistrer en direct la transaction. Depuis la mise en place de ce nouveau service fin septembre, 162 transactions ont déjà été réalisées, en toute sécurité et simplicité.

#### **Le Centre de Relations Locataires**

vous répond du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 sans interruption au **01 48 96 52 00**